



202605-06

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 022-212200349-20260511-20260506-DE

mairie
ti ker**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN****SEANCE DU 11 MAI 2026**

L'an deux mil vingt-six, 11 Mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : 17 : Maurice OFFRET, Maire, Sylvain RANNOU, 1^{er} Adjoint, Magali BODEREAU, 2^{ème} adjoint, Mathieu ROUSSEL, 3^{ème} adjoint, Céline TREDAN CABOCO, 4^{ème} adjoint, Jean-Paul LE CANN, 5^{ème} adjoint, Gaëtan LE PESSOT, Sonia LE BERRE, Xavier DUAULT, Gaëlle LE CANT, Adélaïde NICOLAS, Pauline UNVOAS, Baptiste LE COZ, Daiven PIOGER, Didier NEVEUX, Adeline POINTIER, Lucie ARZUL

Absent avec procuration : 2 : Sylvie LE CARVENNEC à Maurice OFFRET, Ronan GEFFROY à Didier NEVEUX

Absent sans procuration :

Date de convocation : 30 Avril 2026

Secrétaire de séance : Jean-Paul LE CANN

Objet : Subvention aux associations

Monsieur le Maire informe que chaque année la commune alloue une subvention aux associations de CAVAN. Il ajoute que lors de la commission association, les membres ont donné leur avis sur les subventions demandées par les associations.

Ci-dessous les subventions proposées :

Nom de l'association	Montant de la subvention proposée
Associations Cavannaïses	
ADSB de CAVAN-PRAT	100 €
BE GOOD'N	300 €
COMITÉ DES FÊTES	3 000 €
FNACA CAVAN	150 €
LA CAV' EN FOLIE	300 €
AMICALE BOULISTE CAVANNAISE	200 €
DANS LES PAS DE CLÉMENT	100 €
CAVAN HANDBALL CLUB	2 000 €
MCC BREIZH	150 €
GWENOJENNOU KAWAN	1 615 €
JS CAVAN	2 500 €
PLANKENNOÛ KOAD KAWAN	150 €
ASSOCIATION DES AMIS DES ARTS	1 500 €



202605-06

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 022-212200349-20260511-20260506-DE

mairie
ti ker

SKOL GOUREN BRO LANNUON	150 €
ENTENTE CYCLOS DU GUINDY	150 €
SOCIETE DE CHASSE	200 €
MOCCOS FUTSAL Cavan	150 €
Associations extérieures	
CLUB D'ESCALADE DE PONTRIEUX	15 €
TREGOR BADMINTON	315 €
LANNION ATHLÉTISME	60 €
ATP PENVENAN	15 €
ETRE LA ASP TRÉGOR	100 €
BEG'ART AMICALE BALLETS	60 €
AS BÉGARD	90 €
OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BRETONNE	600 €
BEGARD VTT	60 €
REDADEG	250 €
PROTECTION CIVILE	100 €

Il rappelle que la subvention pour les associations extérieures est calculée en fonction du nombre de jeunes adhérents cavannais à hauteur de 15€/adhérent.

Monsieur Gaëtan LE PESSOT, Monsieur Ronan GEFROY, Monsieur Jean-Paul LE CANN, Monsieur Baptiste LE COZ, membres d'associations citées ci-dessous ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission association

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'approuver** le montant des subventions comme présenté ci-dessus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix pour :

- **Approuve** le montant des subventions comme présenté ci-dessus ;

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

Le secrétaire de séance,

Jean-Paul LE CANN



Le Maire,

Maurice OFFRET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État